



Saison 2025/2026 Procès-Verbal N°2

Bureau de Comité de Direction

Réunion du Samedi 26 Juillet 2025

Présidence : Pascal PERRET.

Présents : Claude BARRÉ, Christophe CHESNAIS et Michel ÉLOY.

Absents excusés : Yann CHAUVEL, Jean-Noël PICOT et Pascal PINÇON,

La séance est ouverte à : 10h00

Les Élus, les salariés et l'ensemble des membres des commissions du District de Football de la Mayenne sont attristés du décès de Mr Gérard DUJARRIER. Sa personnalité, sa passion, son engagement en tant que Vice-Président du Conseil Départemental en charge des sports et de la culture ont fait de lui un interlocuteur privilégié pour le District. Le Tournoi des 4 Régions, qui va se dérouler prochainement en Mayenne, perd l'un de ses fondateurs et de ses fervents supporters. Le District adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Le District informé du décès de Mr André JEUDY, beau-père de Sébastien GEUSSELIN, présente ses sincères condoléances à Sébastien, à sa famille et à ses proches.

Le District de Football de la Mayenne félicite le club de l'Étoile Lavalloise pour son troisième titre consécutif de Champion de France Futsal. Victoire 4 à 2 face à Goal FC.

ORDRE DU JOUR

Le secrétariat de la séance est assuré par Christophe CHESNAIS.

- Informations District.
- Questions diverses et tour de table.

1 - DISTRICT

3.1 – Activités clubs :

- Modification du Groupement Féminin GF Ernée – Nord Mayenne. Intégration du club de Brécé-Gorron. Sortie du club du Stade Mayenne FC. Nom réactualisé du groupement : GF Ernée-Gorron-Nord Mayenne. Validation du Bureau du Comité de Direction.
- Mise en non-activité (article 40 et 41 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football) du club Laval ASSUM.

3.2 – Correspondances :

- Courriel de Sébastien POUTEAU, Président des Bleuets de Juvigné, remerciant le District pour la confiance donnée à l'organisation des Finales Féminines.
- Courriel de Sébastien MÉSANGE, secrétaire du club de US St Berthevin, concernant le calendrier général des vétérans. Réponse du Président de la Commission d'Organisation des Compétitions : Le calendrier va subir des modifications en raison des vœux formulés par les clubs.
- Courriel de Jean-Claude PUYALT, Président de la Commission Fédérale d'Arbitrage, concernant la nomination et l'affectation des observateurs d'arbitres Fédéraux pour la saison 2025-2026. Remerciements.
- Courriel de Vincent DURFORT, secrétaire du club de Soulgé-Louvigné. Le District le remercie pour sa compréhension et sa sportivité.
- Courriel de Charly HIVET, FA Laval, demandant des précisions sur les licences Futsal. Christophe CHESNAIS, Secrétaire Général du District lui a répondu en rappelant la décision ci-dessous :

« Extrait PV n°12 du Comité de Direction du Mardi 2 Mai 2023 :

3.1 – Licence :

Le Comité de Direction décide, à l'unanimité des membres présents, qu'à compter de la saison 2023- 2024, que tout joueur inscrit sur feuille de match d'une rencontre de Futsal devra être en possession d'une licence spécifique « Futsal ». Par conséquent, tout licencié possédant déjà une licence « Libre » ou Loisir » devra, aussi, avoir cette licence « Futsal » pour être qualifié à disputer une rencontre de Futsal. »

3.3 – Commission d'Organisation des Compétitions :

Informations :

- En raison du maintien de l'équipe B du Stade Lavallois Mayenne FC en National 3 :
 - L'équipe de Laigné-Loigné en maintenue en R3, donc l'équipe 2 du club de Laval Bourny est maintenue en D1.
 - **D2** : L'équipe de Placé 1 est donc maintenue mais a demandé à descendre en D3. L'équipe 1 d'Astillé-Cosmes est donc maintenue en D2.
 - **D3** : Vautorte 1 est maintenue car pas de descente supplémentaire de Ligue.
 - **D3** : L'entente St Fort 4 qui a fini 2^{ème} de son groupe ne peut pas accéder à la D2 car l'équipe 2 de Chemazé est déjà D2. Elle est remplacée par l'équipe 1 de Bazougers (3^{ème} du groupe).
 - **D3** : En raison de la mise en sommeil de l'équipe de Laval ASSUM, L'équipe 3 Lassay les Châteaux Le Horps accède à la D3 mais refuse l'accession. L'équipe 2 de Grazay ne pouvant pas monter car son équipe 1 est déjà en D3, c'est l'équipe 4 du FC Château Gontier qui y accède.
 - **D3** : La Bazouge de Chémeré 1 ne se réengage pas en D3, l'équipe 3 de Soulgé-Louvigné a été refuse l'accession, donc c'est l'équipe de St Brice 1 qui accède à la D3.
- Une nouvelle version prévisionnelle des groupes est effectuée à l'instant T en fonction des éléments que possède la commission.

3.4 – Comptes-clubs :

- Une information personnalisée a été adressée à tous les clubs concernant les prélèvements qui seront effectués au cours de la saison 2025-2026.

3.5 – Adresses officielles :

- À compter de la saison 2025-2026, l'adresse mail intemperies@mayenne.fff.fr n'existera plus. Elle est remplacée par meteo@mayenne.fff.fr
Les documents dédiés à transmission des arrêtés municipaux seront modifiés. Une information officielle sera adressée à l'ensemble des clubs et publiée sur le site en début de saison.

3.6 – Dispositions particulières :

- Le Bureau du Comité de Direction complète la disposition particulières sur les ententes (Cf : PV n°1 du Bureau du Comité de Direction du 25 Juillet 2022). (Texte en rouge)

Rappel de la décision :

Ententes

ENTENTES JEUNES

- Pour les catégories jeunes, une entente ne peut être composée au maximum que de 5 clubs.

ENTENTES SENIORS

- Les clubs peuvent s'engager en entente seniors en D3 et/ou D4. Une seule entente en seniors est autorisée par club. **Cette entente doit être la dernière équipe du club.**
- Une entente en seniors et vétérans ne peut être composée que de 2 clubs maximum.
- Deux clubs en proximité sur 2 départements limitrophes peuvent constituer une entente.
- Une équipe en entente en D4 peut accéder à la D3. Au contraire, une entente de D3 n'a pas la possibilité d'accéder à la D2.
- En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre (l'un des autres) club(s) constituant(s).

ENTENTES SENIORS FÉMININES

- Une équipe senior féminine en entente peut participer à l'ensemble des compétitions de District. Une seule entente en seniors est autorisée par club. **Cette entente doit être la dernière équipe du club.**
- Une entente en seniors ne peut être composée que de 2 clubs maximum.
- Deux clubs en proximité sur 2 départements limitrophes peuvent constituer une entente.
- Une équipe en entente en D1 ne peut pas accéder au Championnat Régional.
- En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre (l'un des autres) club(s) constituant(s).

3.7 – Tournoi des 4 Régions :

- Reçu l'invitation d'Olivier RIOCHEFOU, Président du Conseil départemental :
 - À la réunion d'accueil du Lundi 18 Août à 11h00 des délégations étrangères. Michel ÉLOY représentera le District.
 - À la soirée de clôture qui aura lieu le Jeudi 25 Août. Michel ÉLOY représentera le District.

3.8 – Matches Stade Lavallois Mayenne FC :

- Un courriel a été adressé à l'ensemble des clubs concernant les ramasseurs de balles et les Escort Kids. *Le Stade Lavallois Mayenne FC et le District de Football de la Mayenne vous proposent de participer aux rencontres de Ligue 2.*

Il y a deux possibilités :

- *En tant que ramasseurs de balles pour vos U15/U16 de votre Club au nombre de 12 et de 3 accompagnateurs.*
- *En tant que Escort Kids pour vos U9 de votre Club au nombre de 3 et 1 accompagnateur.*

Merci d'envoyer vos candidatures pour cette saison à jnpicot@mayenne.fff.fr

3.9 – Activité du Président :

- 3 juillet : Invitation par le cabinet le cabinet Altonéo à l'inauguration de leurs nouveaux locaux.
- 7 juillet : A participé aux assises du sports. Invitation part le Conseil Départemental de la Mayenne.
- 11 juillet : Réunion au Conseil Départemental avec Vincent SAULNIER et Gérard DUJARRIER. Point sur les terrains 5x5.
- 17 Juillet : Participation à l'Assemblée Générale du club de l'US Entrammes.
- 23 Juillet : invitation par le club du CA Évron et son Michel MÉZIERE pour le match amical Stade Lavallois Mayenne FC contre FC Rouen 1899.

- Pendant son absence pour congés, Pascal PERRET donne mandat à Jean-Noël PICOT (Vice-Président Délégué) et Christophe CHESNAIS (Secrétaire Général) pour la gestion d'évènements à caractère urgent.

3.10 – Finances :

- Le Bureau du Comité de Direction valide le tableau des provisions pour risques arrêtés au 30 Juin 2025.

3.11 – Ressources Humaines :

- Le Bureau du Comité de Direction valide la titularisation de Fabienne SEGRÉTAIN en contrat à durée indéterminé. Le Bureau reçoit Fabienne afin de lui dire de vive voix. Elle remercie le Bureau de la confiance qui lui est faite.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Pas de remarque particulière.

Prochaines réunions :

- Bureau du Comité de Direction : Mardi 2 Septembre 2025 à 19h00
- Comité de Direction Plénier : Mardi 9 septembre 2025 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15

Le Président du District
Pascal PERRET



Le Secrétaire Général
Christophe CHESNAIS

